Le formalisme du jury est laborieux. Le ministère public et la défense opèrent leur droit de récusation. Les débats promettant d'être longs, la cour désigne deux jurés et un assesseur supplémentaires.

L'AUDIENCE

L'audience est tout entière remplie par la lecture de l'acte d'accusation, long d'une centaine de pages.

On procède rapidement à l'appel des témoins, au nombre de soixante-quatre, puis le président procède à l'interrogatoire de David dont il rappelle les nombreuses condamnations pour différents délits. L'accusé, dans un grand geste de protestation, déclare que ce sont les mauvais traitements subis à la colonie [illegible] où il était interné, qui ont fait de lui un révolté.

Au sujet de ses différentes tentatives de suicide, le président fait remarquer à David qu'il se porte bien actuellement. Ce dernier déclare qu'il a voulu aller jusqu'au bout pour voir la grimace faite par son ami Liotard.

L'audience est levée sur cette boutade.

L'AUDIENCE DE L'APRÈS-MIDI

A mort ! crie la foule

Dans l'audience de l'après-midi, l'interrogatoire [illegible] Berruyer, David [illegible] de Liottard, [illegible] abordé ensuite poursuivi. Le président a [illegible] commencé l'examen de la série des crimes en commençant par celui commis à Livron, sur un nommé Vanelle.

Liottard reconnaît l'assassinat, mais discute et écarte les circonstances aggravantes. L'accusé avoue également être l'auteur de l'assassinat de Mlle Juge, à Bourg-de-Péage.

Liottard, poursuivant ses déclarations, avoue être le seul auteur de l'assassinat de Tardy, commis à Peyrins en avril 1907, et que les indications données au sujet de l'accomplissement de ce crime provenaient de Berruyer. Ce dernier oppose les plus vives dénégations aux paroles de Liottard et ajoute que dans le crime de Bren, dont Mulbouret fut victime (mai 1907), il avait fait le guet tandis que le vieillard était assassiné par David et Lamarque.

A 5 heures, après l'audition de ces dépositions, l'audience est levée.

A la sortie, la foule qui s'était amassée autour du palais, se livra à des manifestations hostiles aux accusés et poussa à plusieurs reprises les cris de : « A mort ! »

La Revision douanière

Tous les orateurs inscrits dans la discussion générale de la revision douanière ayant maintenant pris la parole, c'est dans la séance de lundi après-midi que M. Cruppi, ministre du commerce, fera connaître les vues du gouvernement. Immédiatement après son discours, M. Chaumet développera sa motion préjudicielle que combattra, avant qu'elle ne soit mise aux voix, M. Klotz, président de la commission des douanes.

Nous rappelons que la motion de M. Chaumet demande le renvoi du projet de revision douanière au gouvernement en se fondant sur le danger que le projet de la commission peut faire courir à nos relations économiques avec l'étranger.

La Grève des Inscrits

La situation est toujours assez tendue à Marseille, entre armateurs et inscrits maritimes grévistes.

Dans la nuit de jeudi à vendredi, plusieurs grévistes sont montés à bord du vapeur *Mont-Ventoux*, des Transports, pour tenter de débaucher l'équipage, mais ils se sont retirés devant l'attitude du capitaine.

Hier matin, un autre groupe de grévistes est monté à bord du vapeur *Emile*, de la Compagnie méditerranéenne. Une bagarre a eu lieu avec les inscrits travaillant à bord. Un soutier a reçu plusieurs coups de bâton et un chauffeur a été roué de coups.

Le courrier *Nera*, des Messageries maritimes, est parti pour l'Australie.

Les paquebots *Sénégal*, *Portugal* et *Dordogne*, de la même compagnie, sont partis avec des équipages complets d'inscrits maritimes ainsi que les vapeurs *Général-Chanzy* et *Moïse*, de la Compagnie transatlantique pour Alger et Tunis avec des équipages de marins de l'Etat.

A la Commission Sénatoriale des Finances

La commission des finances s'est réunie hier sous la présidence de M. Rouvier pour désigner son rapporteur général.

M. Poincaré, rapporteur général sortant, ayant maintenu sa décision de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat, M. Gauthier (de l'Aude), a été nommé.

Le rapport du budget des postes et télégraphes, qui avait été confié à M. Gauthier, a été donné à M. Couyba, qui a cédé le rapport de l'Ecole centrale à M. Touron, rapporteur du commerce ; celui de la Légion d'honneur à M. Antoine Perrier, rapporteur de la justice, et celui des monnaies et médailles à M. Guillier, rapporteur des services pénitentiaires.

Un Combat au Congo

Nous avons un lieutenant tué, deux sous-officiers et onze hommes blessés

Le gouverneur général du Congo français a câblé ces tout derniers jours au ministère des colonies que le village fortifié d'Obia a été enlevé le 1er juin par nos troupes, au cours d'une opération militaire effectuée dans la région de Dwouali-Sangué.

Nous avons à déplorer la mort du lieutenant Soufflay.

Le lieutenant Peuchet, l'adjudant Bagnes et onze de nos tirailleurs ont été blessés.

Le ministère de la marine a attendu pour publier cette information, que la famille du lieutenant Soufflay ait été prévenue officiellement, afin d'éviter qu'elle n'apprît la nouvelle par la voie de la presse.

Chez les socialistes unifiés

Le vote personnel

Le groupe socialiste unifié a décidé de voter la proposition Lasies tendant au vote personnel des députés, en l'amendant toutefois.

Le tsar et les socialistes

Le groupe a pris connaissance ensuite du manifeste rédigé par la commission administrative permanente du parti à l'occasion de la visite du tsar en France et l'a approuvé. Ce manifeste sera publié ultérieurement.

Le Sacré-Cœur de Montmartre

Le Conseil d'Etat vient de rejeter le pourvoi qui avait été formé par le cardinal Richard, au nom de l'Œuvre du vœu national du Sacré-Cœur, contre l'arrêté du préfet de la Seine qui a placé sous séquestre, comme bien ayant appartenu à la mense archiépiscopale de Paris, l'église du Sacré-Cœur de Montmartre.

Les « Camelots du Roy »

M. Serge Réal del Sarte s'est rendu hier au parquet de la Seine. Il a expliqué qu'il avait, avec quelques camarades, pris part à de joyeuses agapes dans le magasin de Mme Carandié, qu'il ne croyait, ce faisant, transgresser aucune loi, sachant que Madeleine Divol se trouvait là chez sa tante et voyant que le concierge même leur ouvrait la porte et les servait pendant le repas.

— Il est vrai aussi, a-t-il continué, que j'ai accepté de Madeleine une pièce d'étoffe dont elle voulait à toute force me gratifier afin que je m'y fasse faire un vêtement à son goût. J'ai pris le drap pour lui faire plaisir et je l'ai donné à ma bonne, qui, elle-même, en a fait cadeau à un pauvre diable. »

« Voilà l'histoire ramenée à ses justes proportions. »

LES AFFAIRES DU MAROC

Les tribus s'agitent

L'agitation dans la tribu voisine des Andjera s'accentue d'une manière inquiétante. On sait que cette agitation provient du refus de cette tribu d'accepter Raissouli comme caïd et des préparatifs faits par ce dernier pour s'imposer par la force.

La légation de France a reçu une lettre sans signature provenant des chefs des Andjera dans laquelle ceux-ci prient le représentant de la France d'intervenir pour faire renoncer Raissouli à ses prétentions et éviter ainsi l'effusion de sang. Ils ajoutent qu'ils ne reculeront devant aucun moyen pour se défendre contre Raissouli, et que le cas échéant, ils s'empareront comme otages des étrangers qui leur tomberont sous la main.

LES HUIT HEURES chez les mineurs anglais

La journée de huit heures est entrée en vigueur jeudi dans toutes les mines du Royaume-Uni. En Ecosse, les patrons continuent à réclamer une réduction de salaire de 6 pence par jour, mais des négociations actives ont lieu pour les amener à renoncer à cette réclamation que les mineurs sont bien décidés à repousser, et on espère qu'elles seront couronnées de succès. Dans quelques districts, l'entrée en vigueur de la loi a donné lieu à des incidents qui ne tarderont sans doute pas à être aplanis.

A Leycett, dans le Staffordshire, les patrons avaient fixé la journée de travail de sept heures du matin à 3 heures de l'après-midi. Les huit cents mineurs de l'endroit la voulaient de six à deux heures et se sont mis en grève. Dans le district de Tipton, dans le même bassin, les ouvriers étaient gratifiés de temps immémorial d'un quart de gallon de bière par jour. Les patrons ont profité de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi pour abolir cette coutume. Les ouvriers se sont mis en grève avec l'approbation de la fédération locale, qui considère cette distribution journalière de bière comme faisant partie du salaire.

Le comité de la Fédération des mineurs de Grande-Bretagne s'est réuni à nouveau pour prendre connaissance des termes de l'arrangement intervenu hier à Cardiff entre les représentants des patrons et ceux des ouvriers. La question du travail en double équipe reste en suspens pour le moment. On laisse aux patrons et aux ouvriers la faculté de s'entendre à l'amiable à ce sujet, sans que des décisions prises dans un district engagent les patrons et les ouvriers des autres districts. Quant à la question des 60 heures supplémentaires gratuites, le point de vue ouvrier est que l'article de la loi qui autorise ces heures supplémentaires a un caractère exceptionnel et ne peut pas s'appliquer au pays de Galles, où les conditions sont normales. Pour la forme, les patrons exigeront une heure supplémentaire par semaine. Les ouvriers refuseront également pour la forme et, d'un commun accord, on portera la question devant les tribunaux, dont la décision fera jurisprudence. Le comité de conciliation mixte continuera à fonctionner comme par le passé.

Chambre des Députés

Séances du Vendredi 2 Juillet

SÉANCE DU MATIN

La Chambre, dans sa séance du matin, présidée par M. Dubief, a continué la discussion générale des propositions de loi tendant à reviser certains de nos tarifs douaniers.

Après des échanges de vues entre députés protectionnistes et libre-échangistes, la séance a été levée à midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

M. Henri Brisson préside.

M. Berry demande à interpeller sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour mettre un terme aux agissements de la Confédération générale du travail.

M. Viviani, ministre du Travail, demande le renvoi à la suite.

M. Berry. — J'accepterai si la Chambre est décidée à ce qu'il soit statué avant sa séparation. (Exclamations.)

Il s'agit d'arrêter les exploits d'une bande de malfaiteurs (Bruits à l'extrême gauche) qui entravent la liberté du travail et compromettent l'intérêt national.

Le renvoi à la suite est voté à main levée.

La Politique Générale

M. Jaurès poursuit son discours

La Chambre reprend la discussion des interpellations sur la politique générale du Gouvernement.

M. Jaurès poursuit son discours de vendredi dernier.

J'ai dit, l'autre jour, la nécessité de réformes profondes. Il est indéniable que l'émancipation du monde du travail ne saurait devenir effective que par la transformation de la propriété actuelle en propriété sociale. Mais n'est-il pas possible, d'ici-là, d'accomplir un progrès en réalisant ces réformes partielles et protectrices du monde du travail dont j'énumérais un certain nombre il y a huit jours ?

Assurément. Et cette œuvre donnerait aux travailleurs un élan nouveau pour réaliser cette transformation que j'indiquais, et qui les soustrairait à l'état de sujétion pour les hausser à l'état de coopération.

Combien nous sommes loin de cette marche en avant à laquelle s'oppose la résistance sourde ou violente des classes privilégiées. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Cet égoïsme ne pourra être vaincu que par la puissance de la classe ouvrière organisée elle-même. Prolétariat ouvrier, prolétariat agricole, prolétariat de la petite bourgeoisie s'uniront pour ce but commun.

Le petit commerce lui-même tend à disparaître sous la force de quelques grandes organisations capitalistes, dont certains chefs font preuve, jusque dans la mort, d'une splendeur d'imbécillité. (Applaudissements sur divers bancs.)

Le Repos Hebdomadaire

L'étroite législation protectrice des travailleurs reste lettre morte. C'est le cas de la loi du repos hebdomadaire, qui, appliquée pendant quelques mois à peine, a été oubliée.

M. Berry. — Le Gouvernement a dit qu'il était préférable de la remanier à fond que de la retoucher. Elle n'est pas appliquée. C'est une loi caduque.

M. Viviani. — Je ne peux laisser dire qu'une loi votée à l'unanimité par la Chambre soit une loi caduque. Elle est si bien appliquée, qu'en vingt-sept mois j'ai fait dresser 31.000 contraventions.

M. Jaurès. — M. Berry dit : « Elle est caduque », et M. le ministre : « Elle est appliquée ». Disons qu'elle est médiocrement appliquée.

M. Jaurès fait ensuite le procès des gros entrepreneurs. C'est le Gouvernement qui, en méconnaissant la loi, a amené toutes les perturbations, toutes les révoltes dans le monde ouvrier.

C'est le devoir de la classe ouvrière, dit-il, de s'organiser. Si les travailleurs déplorent les erreurs du Gouvernement, c'est à eux-mêmes qu'ils doivent s'en prendre. Je le dis ici et je l'ai dit à des tribunes populaires. Il faut que le prolétariat se souvienne que tous les quatre ans on met entre ses mains des bulletins de vote. (Applaudissements à l'extrême gauche.) Les prolétaires sont au-dessus des compromissions des démocraties.

M. Jaurès contre l'alliance russe

Faisant allusion au voyage du Tsar en France, l'orateur dit qu'il approuve les rencontres des chefs d'Etat quand elles ont pour but le maintien de la paix. Mais il se demande comment Abdul Hamid aurait été reçu par certains membres du Gouvernement. Il se demande aussi si ce n'est [illegible]

M. PICHON PROTESTE

M. Pichon. — [illegible] travaille à la paix du monde. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

M. Jaurès. — Il me suffit de [illegible] que le Tsar ne débarquera ni en Angleterre, ni en France et de constater que plus les Parlements parlent de paix universelle, plus chaque nation augmente ses forces guerrières. La seule force de la paix ne peut venir que des ouvriers qui d'un bout du monde à l'autre sont les seuls à lutter pour elle.

L'orateur examine la politique européenne et dit qu'il ne faut pas dans un conflit entre l'Angleterre et l'Allemagne que la France intervienne.

Il se déclare avec ses amis prêt à seconder toute politique démocratique, mais il se demande s'il y a un parti radical-socialiste. (Mouvements.) Y a-t-il un parti de radicalisme populaire ?

La majorité ne peut pas obtenir du Gouvernement, dont elle est responsable, la moindre réforme.

Dans la discussion des conseils de guerre, le Ministre a assisté silencieusement à la séance avec son sous-secrétaire d'Etat un peu moins silencieux.

M. Jaurès s'étonne de ce mutisme, après l'affaire qu'il a si bien connue, l'affaire Dreyfus. Tant pis pour vous, Messieurs, s'écrie M. Jaurès, si vous voulez attacher à votre parti un crime démontré.

M. de Rosanbo proteste. — Vous devriez regretter vos campagnes. (Bruit.)

M. Jaurès. — Jusqu'au bout, je me féliciterai d'avoir attaché à mon nom l'honneur de cette bataille. Mais vous, vous n'êtes pas qualifiés pour protester.

M. Lasies. — Pourquoi Dreyfus n'est-il pas général et ministre ? (Bruit.)

M. Jaurès, reprenant la question, dit que le pays jugera la question des Conseils de guerre, et auparavant, il en rend le Gouvernement responsable, avec le parti radical. C'est à vous, s'écrie M. Jaurès, de nous dire s'il existe encore une force radicale.

Nous savons que la France se reprendra, car il existe dans ce pays un ressort incomparable, car il a su rassembler dans un moment grave, l'esprit de résolution et l'esprit de justice.

L'orateur étudie alors la politique de l'Angleterre et de l'Allemagne, et dit que le désordre n'est pas le privilège de la république bourgeoise. Nous avons confiance, nous, que grâce au prolétariat, grâce aux forces démocratiques, ce pays se retrouvera à l'avant-garde du progrès social. (Applaudissements répétés à l'extrême gauche.)

Intervention de M. Dejeante

M. Dejeante développe l'interpellation qu'il a déposée avec MM. Allemane, Groussier et Vaillant sur « les violences exercées par la police parisienne à l'occasion de la manifestation du mois de mai au Père-Lachaise ».

L'orateur après avoir rappelé les incidents, bagarres, etc., qui se sont produites à la sortie de la manifestation du mur des fédérés, fait le procès des procédés policiers. Il assure que ces procédés de violence sont indignes de gens civilisés et qu'au point de vue humain, les violences sont indignes de la République contre des citoyens qui veulent exercer leurs droits.

M. Dejeante. — En demandant un vote de blâme, je me contente de constater l'impopularité du Gouvernement et de la majorité qui le soutiennent de ses votes.

M. Buisson développe alors son interpellation sur la politique du Gouvernement à l'égard des fonctionnaires et des associations de fonctionnaires ; il donne d'abord à la Chambre l'assurance du désir du parti radical de faire aboutir les réformes, et déclare qu'il ne veut pas faire rentrer les fonctionnaires dans un corps spécial et réclame pour eux le droit commun ; il rappelle les divers projets déposés depuis quelques années, relatifs aux statuts des fonctionnaires et il en entreprend l'analyse ; il dit que les fonctionnaires ont protesté parfois que le Gouvernement s'était mis en face d'eux en bataille ; il s'élève contre les châtiments infligés à certains fonctionnaires pour des délits d'opinion. L'orateur fait le procès du Gouvernement au sujet du syndicat de fonctionnaires, d'instituteurs, de postiers, etc. Il maintient qu'il faut rendre le syndicat aux fonctionnaires.

M. Buisson en faveur des postiers

M. Buisson. — Ce mouvement syndicaliste est partout, vous le savez ; nous nous en félicitons ; vos fonctionnaires demandent qu'il n'y ait point de pouvoir absolu, mais un pouvoir constitutionnel ; ils demandent, les postiers, par exemple, qu'il y ait dans les Conseils, les représentants de leurs chefs, d'eux-mêmes et du public.

L'orateur regrette que le gouvernement ait déclaré qu'aucun des 700 postiers révoqués ne serait jamais réintégré. (Mouvements.)

Le Gouvernement, dit-il, a commis une erreur ; la classe ouvrière ne le comprendra pas ; jamais vous n'amènerez à la République ceux contre qui vous agissez ; au contraire vous les en détacherez. Vous avez créé la méthode de l'Etat-Patron ; c'est regrettable. Punir un seul homme pour la faute de tous, c'est une parodie de justice. Vous avez escompté la peur de certains, c'est une erreur ; les travailleurs ont horreur de cette tactique. Si la majorité dit que le Gouvernement doit mener le peuple ouvrier à la bagarre, je n'en serai pas. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

L'orateur parle des arrestations dans les réunions publiques.

M. Clémenceau. — Les réunions privées ont cela de particulier, tout le monde y rentre, même les commissaires avec leurs écharpes.

M. Bouanet. — Dans une réunion privée, on arrête les fonctionnaires sur la dénonciation d'un mouchard caché sous des fauteuils d'orchestre.

M. Buisson. — Ce serait l'acte le plus grave contre la République que de nous séparer en déclarant la guerre au peuple républicain. La République ne peut rien sans le peuple et le peuple ne peut rien sans la République.

L'orateur est longuement applaudi à l'extrême gauche.

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi prochain. La séance est levée à 6 heures 40.

SÉNAT

Séance du Vendredi 2 Juillet

M. Peulié, au nom de la commission de comptabilité, dépose un rapport concluant au rejet de la demande faite par un certain nombre de sénateurs retraités du relèvement de la retraite.

La Retraite des cheminots

M. Gaudin de Villaine demande que les aiguilleurs puissent avoir leur retraite à l'âge de 50 ans.

M. Barthou combat l'amendement. Le métier d'aiguilleur n'est ni plus pénible ni plus dangereux que celui d'un homme d'équipe.

Assimiler les aiguilleurs aux mécaniciens serait leur accorder un privilège injustifié. Beaucoup d'autres agents, les chefs de gare, par exemple, jouent un rôle aussi important qu'eux pour la sécurité des voies ferrées.

L'amendement de M. Gaudin de Villaine, combattu également par M. Strauss, au nom de la commission, est rejeté par le Sénat à mains levées.

M. Brager de la Ville-Moysan développe un amendement qui tend à adopter la limite de 50 ans d'âge pour les agents de trains pourvu qu'ils aient passé au moins 15 ans dans ce service.

Le Sénateur d'Ille-et-Vilaine dit que cette solution offre un terrain d'entente entre les deux Chambres, il estime que le Sénat agira prudemment en l'adoptant.

L'amendement, également combattu par le ministre et la commission, est repoussé par 159 voix contre 124.

Le Sénat passe à l'amendement de M. Lintilhac qui tend à fixer à 55 ans l'âge de la retraite pour les agents du service actif et à 60 ans pour les employés de bureau qui n'ont pas passé 15 ans dans le service actif.

M. Strauss déclare que la commission repousse l'amendement.

M. Lintilhac défend son amendement, s'attache à démontrer que loin de vouloir grever le budget, il veut protéger l'Etat, les finances publiques, contre des revendications sous lesquelles le Trésor fléchirait.

Discours de M. Théodore Girard

M. Théodore Girard vient présenter quelques observations au sujet des conséquences financières du projet. A côté des dépenses actuelles, déjà trop lourdes pour nos épaules, dit-il, nous en avons d'autres en perspective que nul de vous voudrait refuser : besoins de la défense nationale, améliorations sociales, retraites ouvrières, celles-ci surtout. (Applaudissements).

Car enfin nous ne devons pas les oublier ; et bien, au moment où nous promettons de si belles retraites aux agents des chemins de fer, est-il possible de songer sans un frémissement à ces innombrables travailleurs des champs ou de l'usine qui peinent jusqu'au seuil de la tombe (nouveaux applaudissements), et qui commencent seulement à entrevoir dans le lointain une faible espérance pour leurs vieux jours. (Très bien, très bien).

Lorsque nous avons tout à faire, il est prudent de ne pas se laisser aller au profit des uns à des générosités qui ne peuvent se réaliser qu'au détriment des autres. (Applaudissements).

L'amendement de M. Lintilhac marque la limite à ne pas dépasser. (Vifs applaudissements).

Intervention du Ministre des Finances

M. Caillaux, ministre des finances, appuie également l'âge de 60 ans, en principe, pour la retraite des employés de bureaux. Ce n'est pas un recul, quoi qu'en dise la commission, puisque la disposition n'aura aucun effet rétroactif ; la mesure n'intéresse que l'avenir ; ce n'est pas un recul puisque les limites d'âge établies ne sont que des minima. Les Compagnies peuvent conserver leur personnel au delà.

D'autre part, comment imposer aux Compagnies des obligations, si elles ne sont pas semblables à celles que l'Etat s'impose à lui-même ou du moins justifiées par les mêmes principes ? L'Etat met ses employés de bureau à la retraite à 60 ans. De quel droit contraindrait-il les Compagnies à mettre les leurs à la retraite à 55 ans ; et comment fera-t-on admettre à la démocratie française que les employés de bureau des chemins de fer pourront se reposer à 55 ans, tandis que les ouvriers d'industrie n'auront pas le droit de déposer leurs outils avant 65 ans.

L'article 2 est adopté

Après observations de MM. Strauss, Barloux et Lintilhac, le Sénat adopte à mains levées la disposition de l'article 2, fixant à 55 ans la limite d'âge applicable aux agents du service actif.

On propose sa voie l'amendement de M. Lintilhac, fixant à 60 ans la limite d'âge pour les employés de bureau. Cet amendement, appuyé par le ministre des finances et par M. Rouvier, au nom de la commission, est adopté par 195 voix contre 95, malgré l'opposition de M. Strauss.

M. Denoix propose, par voie d'amendement, d'appliquer la même mesure aux ouvriers des ateliers. Il s'agit d'un personnel considérable très méritant, dont on ne peut, dans une loi comme celle en discussion, négliger de régler le sort.

L'amendement, combattu par le gouvernement et la commission, n'est pas pris en considération.

La fin et l'ensemble de l'article 2 sont adoptés.

La séance est levée à 6 h. 25 et renvoyée à mardi à 3 heures.

Le PROGRÈS DU NORD et l'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING répondent gratuitement par la voie du journal à toute demande de renseignements concernant les accidents du travail.

LA RÉGION

L'aviation chez nous

LA MANCHE EN MONOPLAN

« Ce sera chose faite le 1er août », a dit M. Latham

M. Hubert Latham est arrivé à Calais, comme nous l'avions annoncé, jeudi après-midi, par le rapide de 1 h. 15. Il s'est rendu, en compagnie de M. Breton, à l'usine de Sangatte, qui doit lui servir de hangar aéronautique, puis il a examiné les lieux d'où il prendra sa volée vers le large.

Après avoir déclaré merveilleusement approprié son champ d'expériences, l'aviateur a repris le train pour Paris. Il attendra, dans la capitale, l'arrivée de son appareil à Calais et a pris des mesures afin d'en être avisé télégraphiquement.

D'ores et déjà l'on peut prévoir que le projet de traversée de la Manche ne recevra pas son exécution avant une quinzaine de jours, peut-être plus. M. Latham s'est, d'ailleurs, donné jusqu'au 1er août. Il faut, en effet, à l'aviateur le temps d'effectuer des expériences préliminaires. Il devra s'assurer que le réglage du monoplan est parfait, que tout se trouve en bonnes conditions ; il devra s'habituer à voler par des courants aériens dont la vitesse n'est jamais moindre de 16 à 20 kilomètres à l'heure.

Pour couvrir les 38 kilomètres qui, approximativement, séparent Sangatte de Douvres, Hubert Latham essaiera de profiter d'un vent qui le pousse vers la côte anglaise ; il se fera convoyer par des remorqueurs et des canots à pétrole. Il est très probable, aussi, que le gouvernement français mettra à la disposition de l'aviateur un contre-torpilleur qui le suivra dans sa tentative et lui portera secours en cas de besoin.

On évalue que la traversée de la Manche par la voie aérienne pourra être faite par Latham en une demi-heure.

Le concours d'aviation de Douai

Hier soir, à 6 heures moins dix, Blériot s'est adjugé le prix de la Corderie, d'une valeur de 1.000 francs (1.500 mètres bouclés). Puis il vola sur un parcours de 6.300 mètres, qu'il accomplit en 8 minutes 7 secondes. Il serait resté plus longtemps en l'air si son moteur n'avait eu des ratés. L'aisance de son vol fut vraiment déconcertante.

A 7 heures 35, il tenta un nouveau vol et, après avoir parcouru à toute allure une partie de la piste, s'enleva puis reprit contact avec le sol.

A 8 heures moins 20, M. Bréguet sortit son biplan, qui quitta le sol à plusieurs reprises.

Le succès du concours s'accentue de jour en jour.

Aujourd'hui Blériot et Bréguet feront de nouveaux essais. Le biplan de Lasternas est arrivé à Douai.

A DOUAI

Une jeune fille s'empoisonne

AVEC DU SEL D'OSEILLE

Une jeune blanchisseuse de Douai, Victorie Gumez, 21 ans, qui demeurait rue de Paris, 24, à Douai, a mis fin à ses jours en absorbant du sel d'oseille.

Jeudi matin, vers huit heures, les voisins de la désespérée entendaient des cris de douleur partir de la chambre de Victoria Gumez. Ils pénétrèrent dans la pièce et aperçurent la jeune fille se tordant sur son lit.

On appela aussitôt un docteur, mais quand celui-ci arriva, la jeune fille avait rendu le dernier soupir.

Sur sa table de toilette, on trouva un verre à moitié plein contenant une poudre blanche. Près du verre, un paquet contenait aussi une certaine quantité de cette même poudre.

Verre et paquet furent saisis et le tout fut confié à M. Coez, chimiste, à fins d'analyse. La poudre fut reconnue pour être de l'acide oxalique, vulgairement appelé sel d'oseille.

Victoria Gumez s'est suicidée par suite de chagrins intimes. On a trouvé dans sa chambre, une lettre par laquelle son ami, « Arthur », de Lille, lui signifiait la rupture de leurs relations.

Le matin, la jeune fille était allée boire du café chez sa sœur, et rien dans son attitude ne laissait présager sa funeste détermination.

Les Examens à Polytechnique

Aux termes du décret du 18 décembre 1904, qui a modifié sur ce point les dispositions du décret du 13 mars 1894, portant règlement sur l'organisation de l'Ecole polytechnique, les examinateurs d'admission sont nommés pour une période de trois ans, après laquelle ils ne peuvent être nommés de nouveau que passé un délai de six années.

La limitation à trois ans de la durée du mandat a pour inconvénient d'éloigner du jury d'admission d'excellents examinateurs au moment même où l'expérience qu'ils ont acquise leur permettrait de rendre les plus précieux services.

Un décret vient de remettre en vigueur les dispositions du décret de 1894, d'après lesquelles le mandat triennal confié aux exami-

---

Feuilleton du 3 Juillet 1909 — N° 144

PETITE MAIN

ou l'Enfant de la Duchesse

GRAND ROMAN CONTEMPORAIN

Par Pierre SALES

Le trouble de Frinette commençait de se passer devant cette gracieuse maîtresse ; et elle se raffermit un peu plus devant les façons toutes différentes de Mlle Fanny de Rysdale, très polie, elle aussi, mais froide, sèche, demandant que l'on fît vite ; car elles avaient si peu de temps avant leur départ !

Jusqu'à ce moment, Frinette n'avait pas osé regarder la duchesse de Ponte-Novo ; et ce ne fut qu'en rapportant des modèles, qu'elle glissa timidement les yeux vers elle, tout étonnée de voir la mère de ce grand fils, si menue, si jeune, si fraîche encore, après qu'elle avait eu tant d'enfants. Et sa peur se passait tout à fait ; elle murmurait instinctivement : « Un petit bout de femme comme moi ! »

Et comme elle fut à l'aise dès que la duchesse lui parla ! Comme elle s'habituait vite à cette voix ! Et qu'elle fut heureuse de trouver chez Mme de Ponte-Novo un esprit si simple, des idées si justes, avec lesquelles elle était complètement d'accord !

Tout de suite, en effet, Frinette avait deviné les modèles qu'elle offrirait à ces jeunes filles : or, Emilienne était hésitante ; Fanny [illegible], et la duchesse décida exactement pour les deux jeunes filles ce que Frinette avait choisi déjà. Et elle lui indiquait des rectifications qui étaient déjà sur les lèvres de Frinette.

Habituellement, quand une cliente faisait retoucher un manteau, il était très désagréable à Frinette que d'autres mains que les siennes défissent les coutures, replaçassent les épingles... Aujourd'hui, quelle joie de sentir les doigts de la duchesse se mélanger aux siens ! Et quel bonheur quand cette grande dame la remercia d'un si joli regard !

Puis, tandis qu'elle s'éloignait, avec la recommandation de Fanny de Rysdale de faire vite, très vite, la duchesse dit, à assez haute voix, à madame Kanerwald :

— Vous avez en effet, madame, une excellente essayeuse ; et, certainement, nous lui ferons faire nos manteaux cet hiver. Au revoir, madame.

Mais cette joie s'envolait presque aussitôt : car Frinette, tout en ayant l'air de chercher des modèles, s'était rapprochée d'une fenêtre, dans un instinctif besoin de revoir cette si douce et si jolie duchesse... et elle apercevait tout de suite Francis, qui avait accompagné ces dames en automobile jusqu'à la porte de la maison Kanerwald... et qui s'avança très empressé vers elles... aussi bien vers mademoiselle de Rysdale, et peut-être même encore plus vers elle que vers sa mère et sa sœur.

Et avec quels soins... ô pauvre petit cœur de Frinette !... avec quelle galanterie il les faisait monter en voiture !

Et quelle intimité devait régner entre ces deux familles, pour que la duchesse de Ponte-Novo s'occupât ainsi de cette mademoiselle Fanny de Rysdale !

— Et, moi, murmura-t-elle, le cœur tout déchiré déjà ; moi... pauvre grande folle... que suis-je auprès de tout cela ?

Et toute la délicieuse joie d'hier et des dernières semaines, et des jolies promenades, et des délicieux entretiens, il ne lui restait plus qu'une immense amertume... et presque du désespoir soudain...

XI

Adieu, beaux rêves... Envolez-vous !...

Et maintenant, l'avenir lui faisait peur.

— C'est trop beau !... c'est trop beau... c'est bien trop beau... mon joli Stéphane ! murmurait Marion, tandis qu'il lui passait au doigt une bague réellement belle en effet, composée de deux diamants et d'un rubis.

Et tandis que les yeux de la belle fille devenaient un peu humides, Stéphane répondait en l'embrassant :

— Elle est donc vraiment contente, ma petite Marion ?

Elle se dégagea de lui avec un frisson et prononça, pendant que de gros pleurs commençaient de rouler sur ses joues :

— Ne dis pas cela... ta petite Marion !... Est-ce que je suis encore quelque chose pour toi ?...

Et, à un mouvement de protestation du jeune homme :

— Si tu t'imagines que je ne comprends pas tout de suite ce que ça signifie, un si beau cadeau ?...

— Mais... Marion... fit Stéphane interloqué d'avoir été si vite deviné.

Marion, d'un geste très doux, arrêtait toute autre protestation :

— Tu sais bien que je n'ai jamais voulu de toi que les amusements, le plaisir que nous prenions ensemble... et des colifichets, des riens... et je n'ai pas eu honte de te demander un jour un bracelet de quelques louis et une gourmette... Cela ne te coûtait pas plus que si nous avions dîné au restaurant... ou à une partie de campagne... Tu le sais bien, n'est-ce pas, que j'aime parce qu'on m'aime... et pas pour autre chose !... Et alors, si tu m'apportes un cadeau... qui vaut deux mille francs, peut-être trois mille, c'est parce que tu n'osais pas m'offrir de l'argent : tu sais bien que je te le jetterais par la figure... Et comme tu es généreux, comme tu es vraiment chic, tu veux quand même me laisser un beau souvenir... et je t'en remercie de tout mon cœur, mon Stéphane, car tu m'as bien comprise... Mais tu ne voudrais pas que je n'aie pas de chagrin, n'est-ce pas, puisque ç'a été si gentil, nous deux, le temps que ça a duré !

Un peu écrasé par la grandeur, le désintéressement si simple, qu'il y avait chez cette brave fille, Stéphane balbutia encore :

— Mais Marion... mais, ma petite Marion...

— Tais-toi donc ! fit-elle avec une nouvelle impatience ; tu ne pourrais dire que des maladresses... me promettre, n'est-ce pas, que ça recommencera... ou du moins qu'on se reverra de temps en temps quand tu seras revenu de la campagne !... Après tout, tu te l'imagines peut-être... alors que moi, je sais bien que c'est fini depuis plusieurs jours... J'ai surpris chez toi, comme chez ton ami Francis, des demi-phrases, des regards, des sourires mélancoliques, tandis que vous vous regardiez tous les deux. Vous partez demain pour la campagne, et vous avez la gentillesse de venir passer un dernier jour avec nous... pour nous promener dans le Quatorze-Juillet ! fit-elle avec un geste las. Oh ! je vais tâcher d'être gaie, mon pauvre Stéphane, pour que tu ne t'ennuies pas avec moi, ces dernières heures... Mais j'ai bien la certitude que vous avez résolu, tous les deux, de ne plus nous revoir, parce que vous avez peur de vous attacher à nous... Et par ce bijou, tu fais déjà la séparation entre toi et moi.

Je ne t'en veux pas... c'était forcé... Qu'est-ce que je puis être, moi, dans la vie d'un jeune homme comme toi ?... Un peu de plaisir... une pointe de sentiment... et puis, ça doit passer... à toi surtout, ça te passera vite du cerveau et du cœur... Moi, je crois bien que je me souviendrai toujours de toi... et je t'aimerai de tout mon cœur, cette belle bague, où je verrai encore briller ton regard. Mais assez de pleurnicherie comme cela ! acheva-t-elle en se frottant énergiquement les yeux. Et l'on n'en parlera plus, pourvu que tu m'avoues que j'ai bien deviné la vérité.

Stéphane baissa alors la tête ; puis, se promenant, les mains dans les poches, à travers le petit logis de Marion, il bredouilla quelques explications, se mordant les lèvres à chaque phrase, autant parce qu'il sentait de tout petits sanglots à sa gorge que parce qu'il éprouvait une sorte d'humiliation de son inévitable égoïsme !

— Je ne prétends pas, ma petite Marion, qu'il n'y ait pas un peu de vrai dans ce que tu dis ; mais tu exagères... Il est évident, pour moi comme pour toi, que nous ne sommes pas liés pour toujours : tu as une intelligence très avisée... tu sais bien que ça n'aboutit qu'à des chagrins plus grands, quand il faut immanquablement se séparer plus tard, et alors, il ne faut pas laisser la chaîne s'alourdir... Je veux que tu restes libre, pour que, si un bon hasard mettait sur ton chemin une rencontre heureuse, tu ne sois pas gênée par un caprice aussi léger que le nôtre... Je m'en vais pour deux mois... pour trois mois... Nous reverrons-nous à mon retour ?... N'est-ce pas toi qui me repousseras alors ?

— Et... seras-tu libre toi-même !... fit Marion avec une mélancolique ironie. N'y a-t-il pas tout bonnement un bon mariage qui se prépare pour toi ?...

— Cela, non ! déclara nettement Stéphane ; et je te jure bien que je t'estime assez pour te dire la vérité...

— Comme si tout le monde ne savait pas que ta mère veut te marier avec mademoiselle Dulaurier ?

Ce fut au tour de Stéphane d'avoir son rire le plus ironique :

— Comme si tout le monde ne savait pas que le fils de ma maman n'est nullement d'accord avec sa mère !... Non, je n'ai aucune idée arrêtée ; mais, en vieux sage, quoique bien jeune dans la vie parisienne, je ne crois pas que je doive aller plus loin dans une liaison qui ne m'a donné que trop de plaisir, trop de satisfaction au cœur... Tu vois bien, ma bonne grosse, que je te parle comme à un véritable ami ?

— Et je t'en remercie, mon pauvre gros... et je reconnais que tu as dans le bon sens... car je me laissais trop prendre le cœur, sans que ce fût absolument de ta faute, à toi... C'était la faute de cette petite, qui entend tout régler en ce monde avec son cerveau orgueilleux, ambitieux... et pour qui se prépare sans doute une désillusion autrement cruelle que celle qui me frappe ; car, moi, c'est presque pour rire que je me faisais quelque illusion... l'illusion que je t'aurais encore quelques semaines... quelques mois... Tant pis !... fit-elle sèchement ; c'est fini !...

(A suivre.)

CHOCOLAT
DELESFAUL-HAVEZ
UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
98, Rue Nationale, Lille